

# SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE l'ILE DE MIRIBEL JONAGE

\*\*\*\*\*\*\*

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU 7 décembre 2023

N°: 2023-118

OBJET: Natura 2000 - Demande de financement pour l'animation 2024

\*\*\*\*\*\*\*

Date de la convocation : Jeudi 30 novembre 2023

Secrétaire de Séance : Matthieu Brière

\*\*\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.

Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s: 30 Présent·e·s : 18 en droits de vote : 66
Nombre de droits de vote : 105 Pouvoirs : 3 en droits de vote : 11.5
Votant·e·s : 21 en droits de vote : 77.5

### Liste des présent·e·s:

#### Nombre de votes /délégué·e

AA ATHANIAZE	5
77177177777	<del></del>
	5
Mme Creuze	5 + 5
MME DEHAN	<del>5</del>
Mme EL Faloussi	<del>5</del>
M. GOMEZ	<del>5</del>
Mme Grosperrin	5
M. Quiniou	5
M. RAY	5 + 5
Mme Reveyrand	5
M. SELLES	<del>5</del>
M. VIEIRA	5
M. Gaitet	4
M. LARIVE	<del>1,5</del>
MME TERRIER	<del>1,5</del>
M. CHAPUIS	5,5
MME TOMIC	5,5
M. Brissard	<del>-4</del>
M. Vermeulin	4
MME FAUTRA	<del>3</del>
	MME EL FALOUSSI M. GOMEZ MME GROSPERRIN M. QUINIOU M. RAY MME REVEYRAND M. SELLES M. VIEIRA M. GAITET M. LARIVE MME TERRIER M. CHAPUIS MME TOMIC M. BRISSARD M. VERMEULIN

MEYZIEU	M. QUINIOU	3
Vaulx-en-Velin	M. FISCHER	3
Jonage	M. BARGE	<del>2</del>
Miribel	M. LADOUCE	2
Beynost	M. Mancini	<del>1</del>
Jons	Mme Le Gren	<del>1</del>
Neyron	M. Briere	1 + 1.5
Niévroz	M. Thiebaut	1
Saint-Maurice-de-Beynost	M. Goubet	1
THIL	Mme Pommaz	1

Ont donné pouvoir : M. Larive à M. Brière - Mme Dehan à M. Ray - M. Gomez à Mme Creuze

\*\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Depuis 2009, le SYMALIM est la structure animatrice du site Natura 2000 « pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage ».

Le SYMALIM vient récemment de recevoir l'accord de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour conserver par dérogation l'animation du site.

Cependant et comme annoncé, la Région n'apportera pas de soutien financier à l'animation mais le SYMALIM peut bénéficier en 2024 d'un soutien via le FEADER.

L'animation du site Natura 2000 correspond à mi-temps, estimé à 22 000 € TTC (charges de fonctionnement comprises).

Le SYMALIM souhaite solliciter une aide de 50% du montant au titre du FEADER dans le cadre de l'appel à projet dédié au soutien à l'animation des sites Natura 2000.

Vu l'exposé de la Présidente, Et après en avoir délibéré à l'unanimité Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter auprès du FEADER dans le cadre de l'appel à projet dédié au soutien à l'animation des sites Natura 2000 ;
- **DIT** que la recette pour l'exercice 2024 d'un montant prévisionnel de 11 000 € sera inscrite au Budget principal section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

> La Présidente Catherine CREUZE

1 engl